3

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1885.

QUARANTE-UNIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1885

DE L'ORFÈVRE FRISON

JEAN-JACQUES FOLKEMA

EN CE QUI CONCERNE

LES MÉDAILLES DE LOUIS XIV, ET AUTRES, QUI LUI SONT ATTRIBUÉES.

EXAMEN DE LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A DE CES MÉDAILLES QUI SONT DE LUI.

S'il convient de rendre, autant qu'on le peut faire, aux artistes des siècles passés, la part qui leur revient dans des œuvres dont la paternité est maintenant oubliée ou contestée, au moins faut-il que ce soit à juste cause que les restitutions se fassent, afin de prévenir les mécomptes et toutes les conséquences des fausses attributions. Il n'est pas, d'ailleurs, toujours facile d'éviter les erreurs dans les travaux fort estimables qui se poursuivent dans ce but. Aussi ne saurait-on apporter trop de soin à rectifier celles que le hasard fait découvrir, alors, surtout, que la réputation d'exactitude de leurs auteurs semble devoir leur assurer le plus d'autorité.

En faisant récemment des recherches dans le grand ouvrage numismatique de Van Loon (1), nous remarquions quelques médailles de Louis XIV, au-dessous de l'effigie duquel est la signature d'un artiste du nom de Folkema. Passablement intrigué de cette signature à pareille place, où nous n'avions guère encore rencontré que celles de graveurs bien connus pour avoir participé à l'exécution des médailles historiques du grand règne (2),

(1) *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas;* La Haye, 1732 à 1737, 5 vol. in-fol. L'édition originale, en hollandais, avait, on le sait, paru quelques années plus tôt (1723-1731).

(2) Les graveurs des médailles historiques françaises du règne de Louis XIV dont nous voyons les noms inscrits sur les coins à la tête ou au buste du roi, soit dans le catalogue, imprimé en 1833, des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire, soit dans l'inventaire manuscrit (Archives nationales, KK 960) des poinçons et des carrés, ou coins, pris en charge, en 1698, par Nicolas Delaunay, directeur du balancier des médailles, au Louvre, sont : Jean Warin, Mauger, Chéron, Breton, Molart, Dufour, Hupierre, Delahaye, Antoine Meybusch, Jérôme Roussel, Nilis. Nous laissons de côté beaucoup d'autres artistes cités à ces mêmes sources, qui ont pris part à l'exécution des médailles pour les coins des revers, mais dont les noms ne figurent pas sur les coins de tête qui nous sont connus.

Joseph Roettiers, au talent duquel ses contemporains se sont plu à rendre justice, est peut-être celui qui a gravé le plus souvent la tête ou le buste de Louis XIV, pour les médailles de grand module, comme de 30 lignes et au-dessus ; mais les coins ne sont signés que de l'initiale de son nom, ainsi que ceux qu'il a gravés pour divers jetons.

Les anciens exemplaires de la petite médaille des cérémonies du lendemain du sacre (1654) portent au droit, sous le buste royal, les lettres I. V. F., signifiant, suivant le P. Menestrier (*Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles, devises,* etc., 1691, p. 6), que Jean Verdeloche en est l'auteur. Dans le catalogue imprimé de 1833, cette

nous étions à nous demander quelle signification elle pouvait avoir, quand la mémoire nous revint d'un article intitulé *Jean-Jacques Folkema,* publié en 1856 dans la *Revue belge de numismatique,* par notre regretté confrère Alexandre Pinchart. C'est cet article, dont nous avons dû prendre de nouveau connaissance, qui va particulièrement nous occuper.

Donnons-en d'abord la partie biographique, intimement liée aux questions que nous aurons à examiner, et qui est trop courte pour que l'on nous fasse un reproche de la reproduire textuellement. La voici :

médaille est donnée comme étant de Warin. Les coins en ont été modifiés.

L. Loir, qui a gravé quelques médailles du règne de Louis XIV et bon nombre de jetons, a mis son nom au bas du buste du roi sur deux de ces médailles, que Van Loon a publiées, t. III, pp. 112 et 260.

Le nom de R. Arondeaux figure sur un coin, encore existant à Paris, à l'effigie de Louis XIV, mentionné sous les nos 449 et 450 du catalogue du Musée monétaire. Il n'est d'ailleurs pas dit que ce coin, fait en 1687, aux frais du comte d'Avaux, n'ait pas été gravé en Hollande, où ce diplomate était alors ambassadeur extraordinaire. Le comte d'Avaux, de retour à Paris, aura fait déposer ce coin à la Monnaie des médailles. On n'a pas connaissance qu'Arondeaux ait travaillé ailleurs que dans les Provinces-Unies.

Quant à la médaille au buste de Louis XIV, signée I · SMELTZING, publiée par Van Loon, t. III, p. 311, et qui se rapporte à la révocation de l'édit de Nantes, *une foy, un roy, une loy,* elle est incontestablement un produit de la spéculation privée, mis au jour en Hollande, et en dehors, par conséquent, de l'influence française. Peut-être même n'est-elle pas exempte d'un certain esprit satirique habilement déguisé. Du moins est-il constant qu'on l'a fait servir de thème à une sorte de philippique contre Louis XIV, dans le soi-disant « Supplément » à l'*Histoire métallique de la République de Hollande,* de Bizot, publié à Amsterdam, en 1690, p. 205.

« Jean-Jacques Folkema, l'habile orfèvre frison cité par les écrivains hollandais, est, croyons-nous, le même artiste que l'auteur des nombreuses médailles dont nous faisons suivre ici la description abrégée.

« A l'occasion du traité de Ryswyck, signé en septembre 1697, il mit au jour une grande et belle médaille, représentant Louis XIV, qui n'a probablement été terminée que l'année suivante. Nous conjecturons que c'est à cette circonstance qu'il dut d'être appelé en France, car il faut remarquer qu'il habitait encore la Frise avec sa famille en 1695, puisque sa fille Anne est née à Dokkum en cette année-là, et qu'en 1700 il se trouvait déjà à Paris, où il travailla à l'histoire numismatique du règne de Louis XIV jusqu'à la mort du grand roi, arrivée en 1715; cet événement fut le sujet de la dernière médaille que nous connaissons de lui.

« Presque toutes celles qui doivent lui être attribuées sont du même module. Les avers de celles qui ont été gravées par ordre du prince sont de deux espèces; l'un a servi pour vingt-deux médailles, et l'autre pour cinq seulement. Dans l'ouvrage de Van Loon, quelques-uns de ces avers sont signés; c'est ce qui nous a autorisé à reconnaître Jean-Jacques Folkema pour le graveur de tous les revers qu'ils accompagnent [1].

[1] Cette conclusion, qui peut être vraie en général, n'est pas rigoureusement exacte pour ce qui concerne les médailles historiques du règne de Louis XIV. Dans la vaste conception qui les produisit, et à laquelle tant de beaux-esprits et d'artistes, de mérites divers, apportèrent le tribut de leurs talents, il ne se fit pas toujours que le coin de tête fût du même auteur que le coin du revers.

« Cet artiste paraît être retourné dans les Provinces-Unies, car les biographes rapportent que Jacques, son fils, né à Dokkum, le 18 août 1692, fut élève de Bernard Picart, graveur en taille-douce, à Amsterdam ; il mourut le 3 février 1767. On a de lui une grande quantité de planches à l'eau-forte et au burin. Sa sœur peignait très bien la miniature et a gravé plusieurs estampes. Elle survécut de quelques mois à son frère et décéda le 1er octobre 1768 (1). »

Nous plaçons ici, en supprimant les détails et en abrégeant autant que possible, le catalogue de l'œuvre numismatique de Jean-Jacques Folkema, telle que Pinchart s'est cru autorisé à la reconstituer, sans autre guide, doit-on dire, que les gravures disséminées dans les volumes de Van Loon. Dans cette liste, les lettres V. L. désigneront l'ouvrage de Van Loon, traduction française, et les lettres C. C. le catalogue des coins de médailles du Musée monétaire à Paris (2), catalogue dans lequel figurent encore presque toutes les médailles de Louis XIV dont il va être question, mais dans un module inférieur de beaucoup à celui qu'elles seraient censées avoir s'il fallait s'en rapporter aux dimensions qui leur sont données dans les planches de Van Loon. Nous verrons bientôt d'où est provenue cette différence de grandeur,

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1856, p. 223. Le dernier alinéa n'est pas exempt de toute obscurité, mais nous devons le laisser comme il est.

(2) *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire de la Commission des Monnaies et Médailles*. Paris, 1833, in-8°.

qui n'a pas frappé Pinchart, entre les médailles mêmes et leur représentation.

I. LVDOVICVS MAGNVS R · CHRIST · F · P · SEMP · VICT · Tête de Louis XIV, à droite; au-dessous : I · FOLKEMA · F.

Rev. FINITA TROPHOEIS BELLA. Trophée avec socle, pyramide, inscription, etc. Paix de Ryswick, 1697.

(V. L., t. IV, p. 259.)

Cette médaille, du module de 68 millimètres, n'est pas de celles qui ont été, en si grand nombre, frappées sous le contrôle de l'administration royale, pour la plus grande gloire du monarque. Elle ne figure ni dans le splendide recueil intitulé : *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand,* « par l'Académie royale des Médailles et Inscriptions [1] », ni dans le *Catalogue des coins du Musée monétaire.*

[1] Nous devons dire quelques mots de ce recueil, où Van Loon a puisé les dessins de la plupart des médailles attribuées aujourd'hui à Folkema.

La première édition, à laquelle furent employés les meilleurs artistes, dessinateurs ou graveurs, Coypel, Bérain, Hedelink, Sébastien Leclerc, etc., et dont « cinq cents exemplaires seulement coûtèrent au Roi, cinquante mille écus, à cause de la magnificence de l'ouvrage » (Ledieu, *Mémoires sur Bossuet,* t. II, p. 267), est sortie de l'imprimerie royale, en 1702, gr. in-fol. Elle s'étend jusqu'à l'année 1700, inclusivement.

L'édition de 1723, gr. in-fol. également, donne toute la suite historique du règne, continuée jusqu'à la mort du roi.

L'édition in-4°, de 1702 comme la première, sans être comparable

II. LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. Tête de Louis XIV, à droite; au-dessous : *J. Folkema Sculp.*

Rev. PHILIPPUS, etc. Buste nu du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, appelé à la couronne d'Espagne sous le nom de Philippe V; 1700.

(V. L., t. IV, p. 314. — C. C., n° 352, sans la signature de Folkema.)

Médaille représentée dans le module de 41 millimètres, qui est bien le sien.

III. LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. Buste nu de Louis XIV, à droite; au-dessous : I. FOLKEMA SCULP.

aux deux autres pour le luxe de l'exécution, ne manque pourtant pas de mérite, et elle a sur elles l'avantage d'être plus exacte dans la représentation des médailles, quant aux revers. Pour ce qui est des *têtes*, elles ne sont prises, généralement, des médailles mêmes, dans aucune des trois éditions. L'in-4° est la seule qui donne les médailles dans leur véritable module, qui est invariablement de 18 lignes, ou 41 millimètres. Il est dit formellement dans la préface que « toutes les médailles sont gravées de la même grandeur dont elles ont été *nouvellement* frappées ». Ce renseignement a son intérêt; il est entièrement d'accord avec ceux que M. J. Guiffrey a récemment publiés dans la *Revue numismatique française*, relativement à l'époque, demeurée longtemps incertaine, de l'exécution des médailles de 41 millimètres, formant la suite historique la plus complète, et de beaucoup la plus nombreuse, du règne de Louis XIV.

Rev. VIRTUS DOLI VICTRIX. Journée de Crémone, 1702.

(V. L., p. 372. — C. C., n° 355, sans la signature de Folkema [1].)

Les gravures de l'*Histoire métallique* de Van Loon représentent cette médaille, ainsi que les vingt-six autres de Louis XIV qui suivront encore, dans un module dont le diamètre approche de 32 lignes, ou 72 millimètres. La tête du roi est la même sur les vingt-sept médailles, et la légende aussi; mais sur cinq d'entre elles, n°s XV, XX, XXII, XXV et XXVIII, les mots de la légende sont séparés l'un de l'autre par un petit fleuron, et c'est ce qui constitue, pour ces cinq numéros, la différence du coin de l'*avers*, c'est-à-dire du droit, signalée par Pinchart dans les lignes que nous avons reproduites. De toutes ces mêmes médailles, quatre seulement portent le nom de Folkema dans les planches de Van Loon; ce sont les n°s III, VI, VIII et IX.

IV. Droit du n° III, mais sans aucune signature.

Rev. VIRTUS AVITA. Combat de Luzara, 1702.

(V. L., t. IV. p. 377. — C. C., n° 356.)

V. Même droit qu'au n° IV.

Rev. TRAJECTO RHENO. Combat de Fridelinghen, 1702.

(V. L., t. IV, p. 393. — C. C., n° 357.)

[1] Disons, une fois pour toutes, que cette signature ne paraît nulle part dans le *Catalogue des coins du Musée monétaire.*

VI. Même droit qu'au n° III, c'est-à-dire avec la signature I. Folkema Sculp.

Rev. JUNCTIS AUSPICIIS. Combat d'Eekeren, 1703.

(V. L., t. IV, p. 398. — C. C., n° 359.)

VII. Même droit qu'au n° IV.

Rev. RHENUS GALLIS ADSERTUS. Prise du fort de Kehl, 1703.

(V. L., t. IV, p. 411. — C. C., n° 358.)

VIII. Droit du n° III, mais où la signature est en italiques, *J. Folkema Sculp.*, au lieu d'être en majuscules romaines.

Rev. EXPEDITIO DUCIS BURGUNDIÆ. Prise de Brisach, 1703.

(V. L., t. IV, p. 414. — C. C., n° 360.)

IX. Même droit qu'au n° VIII.

Rev. VICTIS AD SPIRAM HOSTIBUS. Bataille de Spire, 1703.

(V. L., t. IV, p. 415. — C. C., n° 361.)

X. AVGVST : FERDIN : DVX BR : ET LVN : BEVER. Buste du prince, en cuirasse. Au-dessous du bras, et très légèrement tracée, la signature *J. Folkema Sculp.*

Rev. DANT CASTRA TROPHÆVM ARMA ROGVM. Monument funèbre entouré d'armes, de drapeaux, etc.; 1704.

(V. L., t. IV, p. 420.)

Médaille frappée en l'honneur du duc de Brunswick-Lunebourg-Bevern, tué à la prise de Schellemberg, le 2 juillet 1704.

XI. Autre médaille sur le même sujet. Le droit semble être absolument le même que pour le numéro précédent, sauf la signature de Folkema, dont nous ne voyons aucune trace sur la planche.

(V. L., t. IV, p. 420.)

Les vingt médailles qu'il nous reste à mentionner pour compléter la présente liste sont toutes à l'effigie de Louis XIV, et la signature de Folkema ne paraît sur aucune. Il nous suffira d'indiquer le sujet de chacune d'elles :

XII. Combat naval de Malaga, 1704. (V. L., t. IV, p. 457 ; C. C., n° 363.) — XIII. Prise de Verceil, 1704. (V. L., t. IV, p. 458 ; C. C., n° 362.) — XIV. Prise d'Yvrée, 1704. (V. L., t. IV, p. 459 ; C. C., n° 364.) — XV. Prise de Verrue, 1705. (V. L., t. IV, p. 460 ; C. C., n° 365.) — XVI. Bataille de Cassano, 1705. (V. L., t. IV, p. 461 ; C. C., n° 366.) — XVII. Prise de Nice, 1706. (V. L., t. V, p. 42 ; C. C., n° 367.) — XVIII. Levée du siège de Toulon, 1707. (V. L., t. V, p. 66 ; C. C., n° 370.) — XIX. Lignes de Stolhoffe forcées, 1707. (V. L., t. V, p. 67 ; C. C., n° 369.) — XX. Bataille d'Almanza, 1707. (V. L., t. V, p. 84 ; C. C., n° 368.) — XXI. Prise de Lérida, 1707. (V. L., t. V, p. 85 ; C. C., n° 371.) — XXII. Prise de Tortose, 1708. (V. L., t. V,

p. 93; C. C., n° 372.) — XXIII. Bataille de Villa-Viciosa, 1710. (V. L., t. V, p. 164; C. C., n° 375.) — XXIV. Prise de Gironne, 1711. (V. L., t. V, p. 202; C. C., n° 376.) — XXV. Bataille de Denain, 1712. (V. L., t. V, p. 217; C. C., n° 377.) — XXVI. Campagne de 1712; Douai, le Quesnoy et Bouchain repris. (V. L., t. V, p. 221; C. C., n° 379.) — XXVII. La renonciation réciproque aux couronnes de France et d'Espagne, 1713. (V. L., t. V, p. 226; C. C., n° 380.) — XXVIII. Paix d'Utrecht, 1713. (V. L., t. V, p. 231; C. C., n° 381.) — XXIX. Campagne de 1713; prise de Landau et de Fribourg. (V. L., t. V, p. 238; C. C., n° 383.) — XXX. Paix de Rastadt, 1714. (V. L., t. V, p. 243; C. C., n° 384.) — XXXI. Mort de Louis XIV, 1715. (V. L., t. V, p. 260; C. C., n° 387.)

Tout compte fait, des trente et une médailles composant la liste ci-dessus [1], sept porteraient, et seulement au droit, c'est-à-dire sur le coin de tête, la signature de Folkema, d'après les planches de Van Loon; les vingt-quatre autres ne présentent aucun nom d'auteur sur ces mêmes planches, et ne sont attribuées par Pinchart à

[1] En suivant logiquement le système qu'il avait adopté, Pinchart aurait pu grossir assez considérablement cette liste, si, au lieu de se borner à consulter l'*Histoire métallique* de Van Loon, il avait eu recours au recueil des *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand,* édition de 1723, d'où Van Loon a tiré ses dessins, laissant nécessairement de côté celles de ces médailles qui ne pouvaient à aucun titre rentrer dans son cadre. C'est une remarque que nous devions faire, sans regretter, et loin de là, l'omission dont il s'agit, qui simplifie fort heureusement la question.

l'orfèvre frison que par analogie. En examinant la liste à un autre point de vue, on remarque qu'elle est entièrement formée de médailles de Louis XIV, hormis les deux frappées en l'honneur du duc de Brunswick-Lunebourg-Bevern. Nous allons d'abord nous occuper des médailles de Louis XIV, et il ne sera pas difficile de démontrer que, d'elles toutes, à l'exception, peut-être, de la première, pour laquelle nous voulons rester quant à présent dans le doute, pour les raisons que nous dirons, aucune ne peut être d'un Folkema quelconque, pas même celles dans la représentation desquelles s'est glissée la signature I. Folkema ou *J. Folkema,* dont la véritable portée en ce lieu a été tout simplement méconnue.

Van Loon, qui reprochait à Bizot, avec toute raison [1], d'avoir, dans son *Histoire métallique de la République de Hollande,* agrandi dans ses planches, au préjudice de l'exactitude, le module de certains jetons, n'a pas lui-même réussi à se prémunir contre une autre irrégularité du même genre, dans des circonstances dont l'intérêt ici est notoire, car il s'agit précisément des vingt-sept médailles de Louis XIV, de 1702 à 1715, que Pinchart a introduites dans sa liste, sous les n°s III à IX et XII à XXXI. Au lieu de faire reproduire ces médailles d'après les originaux, comme il l'avait fait pour celles du même roi antérieures au XVIIIe siècle, Van Loon, par suite d'une pénurie de matériaux en nature dont on se rend difficilement compte, les a fait copier toutes d'après le recueil officiel de l'Académie des Médailles et Inscriptions que

[1] *Histoire métallique des XVII Provinces,* p. 8 de la préface.

nous avons déjà cité. A la vérité, il n'indique cette source qu'une seule fois [1]; mais, la preuve que tous ses dessins viennent de là, c'est qu'ils sont au diamètre de 72 millimètres, et, par conséquent, de dimensions amplifiées dans lesquelles les médailles n'existent réellement pas [2], tandis que ces dimensions sont celles qui avaient été adoptées uniformément pour les gravures de ladite publication officielle. Ajoutons qu'il suffit du plus simple rapprochement pour faire ressortir l'entière similitude des dessins de la publication officielle et de ceux donnés dans l'*Histoire métallique des XVII Provinces*. L'unique différence à signaler consiste dans cette signature de Folkema, qui ne figure jamais aux gravures du recueil français, et qui se trouve ajoutée, quatre fois sur vingt-sept, dans les copies exécutées pour Van Loon.

Le point curieux est que, par une bizarre et très malencontreuse anomalie, cette signature ajoutée est placée à l'intérieur même des médailles, comme si elle en faisait partie à titre d'indication d'auteur, bien qu'elle ne puisse être absolument que celle du graveur des planches faites en copie. Tel est, en effet, le mot de l'énigme, car on ne peut plus douter qu'il s'agit en cette question de quelque graveur en taille-douce et à l'eau forte, et non pas d'un graveur en médailles. La formule *sculp.* à la suite du nom de Folkema aurait pu éveiller plus tôt l'attention sur ce point, mais le fait est

(1) T. IV, p. 393.

(2) On sait très bien qu'il y a des médailles de Louis XIV du diamètre de 72 millimètres, surtout pour le XVIIe siècle : mais ce ne sont pas celles dont il s'agit ici.

qu'on n'avait eu jusqu'ici aucune raison pour y prendre garde.

On demandera peut-être, de quel module sont en réalité les médailles de Louis XIV qui viennent d'être examinées. Le catalogue des coins du Musée monétaire répond à cette question. On y voit, en effet, qu'elles n'existent que dans le module de 18 lignes (41 millimètres). Le même catalogue, au surplus, bien loin de confirmer l'attribution des médailles à Folkema, fait connaître, pour beaucoup d'entre-elles, quels ont été les graveurs des revers, soit par leur nom, soit par les initiales de leurs noms. Nous remarquons J. Le Blanc, Roger, Duvivier, etc. Quant au coin de tête avec lequel on frappe encore ces diverses médailles, on sait, bien qu'il ne soit pas signé, qu'il est une œuvre de Mauger, comme tous les autres coins de tête de la suite historique des médailles en 18 lignes dudit règne. Il est, en somme, celui dont on se sert pour cette suite, depuis le n° 300 (1691) jusqu'à la mort du roi (1715).

Nous n'avons pas de remarques spéciales à faire au sujet des médailles n°s II et X, sur lesquelles il est de toute évidence que le nom de Folkema n'a pas d'autre signification que sur les n°s III, VI, VIII et IX. Là aussi, sans aucun doute possible, ce nom est celui du graveur des planches.

Il ne paraît pas moins évident, d'autre part, que le Folkema en question n'est pas l'orfèvre Jean-Jacques. L'initiale du prénom, I ou J, semble d'ailleurs indiquer

son fils, Jacques Folkema, le graveur en taille-douce, élève de Bernard Picart.

On a vu comment, des trente et un numéros dont se composait la liste de l'œuvre en médailles prétendue de Jean-Jacques Folkema, il vient d'en être éliminé trente, sans contestation possible quant au résultat. Mais l'unique numéro restant, qui est le premier de la liste, n'est pas sans soulever des difficultés.

On sait qu'il s'agit, en ce n° I, d'une médaille à l'effigie de Louis XIV, frappée à la date de 1697 en mémoire de la paix de Ryswick, et publiée par Van Loon, t. IV, p. 252. Cette médaille, suivant toute apparence, n'est pas d'origine française, et nous sommes très porté, avec bien d'autres, à la considérer comme un échantillon du commerce qui se pratiquait en Hollande sur la fabrication de semblables objets d'art. Mais le droit de la dite médaille, en nature, est-il sans nom d'auteur, comme celui tout semblable, d'effigie et de légende, que nous montre Van Loon, t. IV également, p. 238, ou porte-t-il vraiment, comme sur la planche, l'indication I. Folkema F.? C'est une question que nous renonçons à trancher, parce que nous ne connaissons pas la pièce en original, et que sachant fort bien qu'il est arrivé plus d'une fois qu'un artiste a été graveur en médailles en même temps qu'en taille-douce, il nous paraît prudent de ne pas dépasser ici les faits acquis. Nous devons laisser à nos confrères de Hollande, où la médaille est peut-être bien connue, ou tout au moins a le plus de chance d'être

rencontrée, le soin de recherches qu'il ne nous appartient pas de poursuivre au-delà de nos moyens d'étude.

Quant à la nécessité dans laquelle Pinchart avait cru être de faire venir résider à Paris Jean-Jacques Folkema, afin d'expliquer les nombreuses médailles dont celui-ci aurait été l'auteur, il va sans dire qu'elle tombe d'elle-même. Cette supposition toute gratuite ne peut survivre aux méprises qui l'avaient motivée.

J. Rouyer.